



## Prestation de service sans contrats, impayer.

Par **darkguano**, le 11/06/2011 à 20:53

Bonjour,

J'ai travaillé cet hiver comme prestataire de service (auto-entrepreneur) pour une petite société (une photographe prestataire de service d'un club de vacances..).

Nous n'avons **pas établi de contrat**, elle ma néans-mois payer plusieurs semaines, comme convenu en pourcentage de chiffre d'affaire, que j'ai facturer après le versement.

Mais elle refuse manifestement de payer la dernière semaines.

*Le chiffre d'affaire réalisé sur cette semaine est loin d'etre négligeable, et le montant du pourcentage est surement proche de 800€, je ne peu néant moins pas le calculer moi même, sans les cahiers de compte.*

Elle devais me payer mi-mai. ... à la mi-juin elle ne répond plus au téléphone et au email. Elle ne ma pas transmis le chiffre d'affaire réalisé.

- Puis-je lui envoyer une facture basé sur la semaine de travaille précédente ?
- Si elle ne paye toujours pas que faire exactement ?
- Puis-je contacter la société pour laquelle elle est préstataire et demander de l'aide ?

Par **P.M.**, le 11/06/2011 à 22:04

Bonjour,

Cela n'est donc pas du ressort du Droit du Travail mais de relations commerciales, vous pourrions donc tout tenter y compris ce que vous suggérez et même saisir le Tribunal de Commerce...

Par **Garito**, le 21/12/2011 à 10:09

Vous pouvez tenter un recouvrement amiable dans un premier temps, voici une solution gratuite : <http://www.juridis.org/recouvrements/email-express.php>

Ensuite vous pouvez tenter l'injonction de payer auprès du tribunal de commerce de votre débiteur.

Par **le chinois**, le **05/02/2014** à **21:53**

bonjour ,  
dans mon établissement , un prestataire de service espace vert , travaille actuellement sans contrat entre le dirigeant et cette societe prestataire de service espace vert , que faire ? a qui m'en référer ?